

dispositions de la présente résolution, et à ce que le ministre en a dit. De la mesure législative créant l'Administration de la vallée du Tennessee, le président déclarait ce qui suit, et je cite le livre de M. Lilienthal:

...elle englobe les vastes domaines que comporte le contrôle des inondations, l'érosion du sol, l'afforestation, l'élimination des terres pauvres de l'exploitation agricole, ainsi que la répartition et la diversification des industries. Bref, cette mise en valeur... nous conduit logiquement à un programme national d'aménagement de bassins hydrographiques s'étendant sur plusieurs États et intéressant la vie et le bien-être de millions d'habitants. Ce projet touche et anime tous les aspects de la vie.

Si l'on substitue le mot « province » au mot « État », on peut dire, je crois, que ce passage s'applique à nombre de régions canadiennes. Le président proposait, et c'est toujours M. Lilienthal qui cite:

...une mesure législative visant à créer une administration de la vallée du Tennessee,—une société revêtue des pouvoirs de l'État mais ayant la flexibilité et la liberté d'action d'une entreprise privée. Cette administration devrait être chargée des fonctions les plus étendues relativement à la planification de l'utilisation, de la conservation, et de la mise en valeur des ressources naturelles du bassin hydrographique du Tennessee..

Il y a certaines différences, et il faut une adaptation aux conditions de chez nous. L'Administration de la vallée du Tennessee, évidemment, était considérée comme une administration publique chargée de produire de

l'énergie électrique. Nous nous rendons compte que, dans la mise en valeur d'une région comme la nôtre, il peut être nécessaire de recourir à de l'énergie provenant de l'entreprise privée, mais ce projet, comportant l'intégration des ressources agricoles, forestières, minières et hydrauliques, s'applique très bien à notre cas.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Batten: Puis-je savoir ce que nous ferons demain et vendredi?

L'hon. M. Monteith: Je ne puis que répéter ce que le leader suppléant de la Chambre a annoncé hier soir: le débat sur le budget se poursuivra demain et, si nous le terminons, nous continuerons à examiner la motion visant à l'institution du comité de la radio-diffusion. Quoiqu'il en soit, l'examen de cette motion se poursuivra vendredi.

M. Batten: Le ministre peut-il nous indiquer à présent quels seront les travaux pour les premiers jours de la semaine prochaine?

L'hon. M. Monteith: Je ne suis pas en mesure de le faire.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)